

OBSERVATOIRE DE LA DEMOGRAPHIE

Juillet 2019

2018

1	INTRODUCTION	5
1.1	Contexte de réalisation et spécificités.....	5
1.2	Chiffres clés et événements marquants 2018	7
2	ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION	8
2.1	Évolution de la population 1951-2018.....	8
2.1.1	<i>9 326 Monégasques au 31 décembre 2018.....</i>	<i>8</i>
2.1.2	<i>Une croissance liée aux changements de législation.....</i>	<i>9</i>
2.2	Structure de la population 2018	10
2.2.1	<i>Une population âgée.....</i>	<i>10</i>
2.2.2	<i>Près de 95 % des Monégasques résident en Principauté</i>	<i>11</i>
2.2.3	<i>Les Monégasques sont nés en majorité à Monaco.....</i>	<i>11</i>
2.2.4	<i>Plus de 40 % de la population est mariée.....</i>	<i>12</i>
3	NAISSANCE ET FECONDITE	13
3.1	Naissances.....	13
3.1.1	<i>Une natalité faible en 2018</i>	<i>13</i>
3.2	Âge moyen des parents à la naissance.....	14
3.2.1	<i>Les âges moyens des mères au 1^{er} enfant et à la naissance progressent depuis 1950.....</i>	<i>14</i>
3.2.2	<i>Les âges moyens des pères au 1^{er} enfant et à la naissance progressent depuis 1970.....</i>	<i>15</i>
3.3	Fécondité	16
3.3.1	<i>Une fécondité plus faible en 2018 à 1,9 enfant par femme.....</i>	<i>16</i>
3.3.2	<i>La fécondité reste maximale entre 30 et 34 ans.....</i>	<i>17</i>
4	DECES ET ESPERANCE DE VIE.....	18
4.1	Décès	18
4.1.1	<i>Une mortalité élevée en 2018</i>	<i>18</i>
4.2	Espérance de vie et âge moyen au décès.....	19
4.2.1	<i>L'espérance de vie à la naissance atteint 85,7 ans.....</i>	<i>19</i>
4.2.2	<i>L'espérance de vie à la naissance ralentit sa progression</i>	<i>20</i>
4.2.3	<i>L'âge moyen au décès est au plus haut</i>	<i>21</i>
5	MARIAGES ET DIVORCES.....	22
5.1	Mariages.....	22
5.1.1	<i>Une nuptialité inférieure à la moyenne en 2018.....</i>	<i>22</i>
5.1.2	<i>Une majorité de mariages avec un(e) époux(se) français(e).....</i>	<i>23</i>
5.1.3	<i>9 mariages sur 10 célébrés à Monaco.....</i>	<i>23</i>
5.1.4	<i>L'âge moyen des célibataires au mariage continue sa progression</i>	<i>24</i>
5.2	Divorces	25
5.2.1	<i>Le taux brut de divorce le plus faible depuis plus de 30 ans.....</i>	<i>25</i>
5.2.2	<i>45,7 % des unions rompues pour la génération de mariage 1990-1999.....</i>	<i>26</i>
6	POPULATION ET MODE D'OBTENTION DE LA NATIONALITE	27
6.1	Près des deux tiers des Monégasques le sont par filiation.....	27
6.2	32 obtentions de la nationalité par OS de Naturalisation en 2018.....	28
6.3	63,1 % des personnes éligibles en 2011 ont acquis la nationalité par mariage	29
6.4	65 % des hommes et 85 % des femmes éligibles ont acquis la nationalité par mariage depuis 2012.....	30
7	COMPARAISON INTERNATIONALE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES	31
8	DEFINITIONS.....	33

1 Introduction

1.1 Contexte de réalisation et spécificités

L'Observatoire de la Démographie est issu de la collaboration, mise en place dans le courant de l'année 2012, entre l'IMSEE, le Service de l'État Civil-Nationalité et le Service Informatique de la Mairie.

Cette étude a pour but de présenter, à travers différents indicateurs traditionnellement utilisés dans ce domaine, un bilan démographique de la population de nationalité monégasque.

Le champ étudié concerne uniquement la **population de nationalité monégasque** (excluant ainsi la population des résidents étrangers). Toutes les données sont arrêtées au **31 décembre 2018**. Sauf mention contraire, l'historique des données exploitées remonte à l'année 1950.

Spécificités – Informations utiles à la compréhension et l'interprétation des données

- la Principauté de Monaco connaît cinq statuts matrimoniaux : célibataire, marié, divorcé, séparé et veuf. Le pacte civil de solidarité (PACS) français n'a pas d'équivalent en droit interne ;
- l'ensemble de la population de nationalité monégasque est connu, résidente ou non. C'est cette population totale qui est ici étudiée ;
- les évolutions législatives en matière de transmission et d'acquisition de la nationalité monégasque, compte tenu de la taille de la population, ont un effet visible sur les principales données démographiques annuelles. Les années consécutives à une modification de Loi ne sont donc pas représentatives d'une tendance et sont à interpréter avec précaution ;
- la petite taille de la population monégasque rend certains indicateurs volatils d'une année sur l'autre. L'observation d'une série sur plusieurs années est donc recommandée ;
- des différences minimales peuvent apparaître entre deux éditions de l'Observatoire de la Démographie, concernant une donnée annuelle. Elles peuvent provenir d'événements de vie (naissance, mariage, divorce, décès) qui ont eu lieu hors de la Principauté et dont la transcription à l'État Civil monégasque a été postérieure à la réalisation de l'observatoire annuel. Les données présentées dans chaque édition sont celles les plus à jour au moment de la réalisation et se substituent à celles de l'année précédente.

Toutes les statistiques de cet observatoire sont déclinées par genre.

1.2 Chiffres clés et événements marquants 2018

Au 31 décembre 2018, la Principauté compte **9 326 nationaux Monégasques**. La croissance annuelle, qui s'était stabilisée entre 2014 et 2017 (+1,1 % en moyenne), connaît un ralentissement en 2018 (+0,7 %).

La moyenne d'âge des Monégasques est de **44,3 ans**. Cette moyenne est de 6 ans plus élevée chez les femmes que chez les hommes. La moitié des Monégasques a plus de **46,7 ans**. Une femme sur deux est au moins quinquagénaire alors que, chez les hommes, cet âge médian se limite à 41 ans.

Près de **95 %** des Monégasques résident en Principauté et 9 sur 10 sont nés à Monaco ou en France.

La natalité est faible en 2018 avec **90 naissances** (taux de natalité de **9,7 ‰**) et un Indice Synthétique de Fécondité à **1,9 enfant par femme**, le plus bas niveau observé depuis 2003. L'âge moyen des mères à la naissance atteint les **33,1 ans**, son plus haut historique.

94 décès ont été enregistrés pour un taux de mortalité de **10,1 ‰**, deuxième taux le plus élevé pour la décennie 2010. L'espérance de vie à la naissance ralentit sa progression depuis quelques années. En 2016-2018, elle s'établit à **85,7 ans** (83,6 ans pour les hommes et 87,9 ans pour les femmes).

76 mariages concernant au moins un époux monégasque ont été célébrés. Le taux de nuptialité est de **8,1 ‰** et est inférieur à la moyenne observée depuis 2000 (9,5 ‰). En 2018, l'âge moyen des célibataires au mariage est de **33,4 ans** pour les hommes et **31,2 ans** pour les femmes.

Le nombre de divorces en 2018 n'est pas encore définitivement connu, compte tenu des délais inhérents aux procédures légales. Il y a eu **33 divorces** en 2017, soit un taux brut de divorce de **3,6 ‰**. Il s'agit du taux le plus faible observé depuis plus de 30 ans.

2 Évolution et structure de la population

2.1 Évolution de la population 1951-2018

2.1.1 9 326 Monégasques au 31 décembre 2018

Tableau 1 : Nombre de Monégasques selon le sexe et sex ratio¹

	Évolution						
	Ensemble	annuelle	Hommes	Poids	Femmes	Poids	Sex ratio
1951	3 004	n.d.	1 197	39,8%	1 807	60,2%	66,2
1960	3 787	0,6%	1 498	39,6%	2 289	60,4%	65,4
1970	4 289	1,8%	1 656	38,6%	2 633	61,4%	62,9
1980	4 974	0,9%	1 941	39,0%	3 033	61,0%	64,0
1990	5 863	0,9%	2 310	39,4%	3 553	60,6%	65,0
1991	5 879	0,3%	2 319	39,4%	3 560	60,6%	65,1
1992	6 090	3,6%	2 415	39,7%	3 675	60,3%	65,7
1993	6 408	5,2%	2 577	40,2%	3 831	59,8%	67,3
1994	6 487	1,2%	2 645	40,8%	3 842	59,2%	68,8
1995	6 555	1,0%	2 685	41,0%	3 870	59,0%	69,4
1996	6 644	1,4%	2 743	41,3%	3 901	58,7%	70,3
1997	6 766	1,8%	2 831	41,8%	3 935	58,2%	71,9
1998	6 835	1,0%	2 862	41,9%	3 973	58,1%	72,0
1999	6 984	2,2%	2 949	42,2%	4 035	57,8%	73,1
2000	7 175	2,7%	3 051	42,5%	4 124	57,5%	74,0
2001	7 334	2,2%	3 135	42,7%	4 199	57,3%	74,7
2002	7 424	1,2%	3 171	42,7%	4 253	57,3%	74,6
2003	7 512	1,2%	3 217	42,8%	4 295	57,2%	74,9
2004	7 716	2,7%	3 318	43,0%	4 398	57,0%	75,4
2005	7 842	1,6%	3 383	43,1%	4 459	56,9%	75,9
2006	7 994	1,9%	3 452	43,2%	4 542	56,8%	76,0
2007	8 103	1,4%	3 499	43,2%	4 604	56,8%	76,0
2008	8 212	1,3%	3 552	43,3%	4 660	56,7%	76,2
2009	8 280	0,8%	3 570	43,1%	4 710	56,9%	75,8
2010	8 346	0,8%	3 606	43,2%	4 740	56,8%	76,1
2011	8 389	0,5%	3 622	43,2%	4 767	56,8%	76,0
2012	8 675	3,4%	3 823	44,1%	4 852	55,9%	78,8
2013	8 837	1,9%	3 908	44,2%	4 929	55,8%	79,3
2014	8 951	1,3%	3 969	44,3%	4 982	55,7%	79,7
2015	9 050	1,1%	4 005	44,3%	5 045	55,7%	79,4
2016	9 160	1,2%	4 065	44,4%	5 095	55,6%	79,8
2017	9 259	1,1%	4 128	44,6%	5 131	55,4%	80,5
2018	9 326	0,7%	4 179	44,8%	5 147	55,2%	81,2

Sources : Mairie, IMSEE

Au 31 décembre 2018, la Principauté compte **9 326** Monégasques.

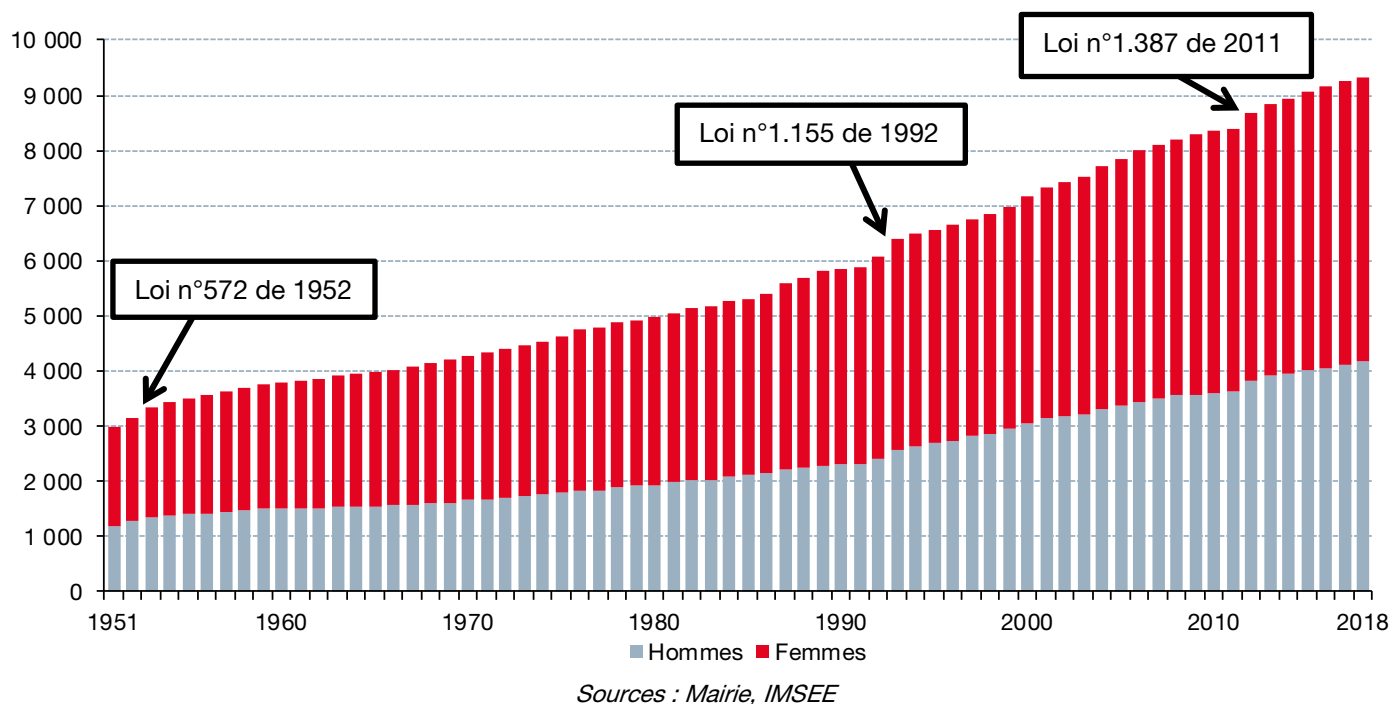
Après une année 2012 marquée par une forte augmentation liée à l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation² (décembre 2011), la croissance annuelle s'est stabilisée entre 2014 et 2017 (+1,1 % en moyenne) et connaît un ralentissement en 2018 (+0,7 %).

¹ Voir Définitions : sex ratio

² Cette réforme a fixé le délai de naturalisation par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d'origine.

2.1.2 Une croissance liée aux changements de législation

Figure 1 : Évolution du nombre de Monégasques selon le sexe



Depuis 1951, trois changements de législation ont eu un impact significatif sur le nombre de Monégasques : en 1952, en 1992 et en 2011. En dehors de ces années, la croissance de la population est régulière.

Les femmes ont toujours été majoritaires, même si la proportion d'hommes augmente lentement mais régulièrement pour atteindre aujourd'hui **44,8 %**, notamment en raison de la dernière évolution du cadre légal en décembre 2011¹.

¹ Cette réforme a fixé le délai de naturalisation par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d'origine.

2.2 Structure de la population 2018

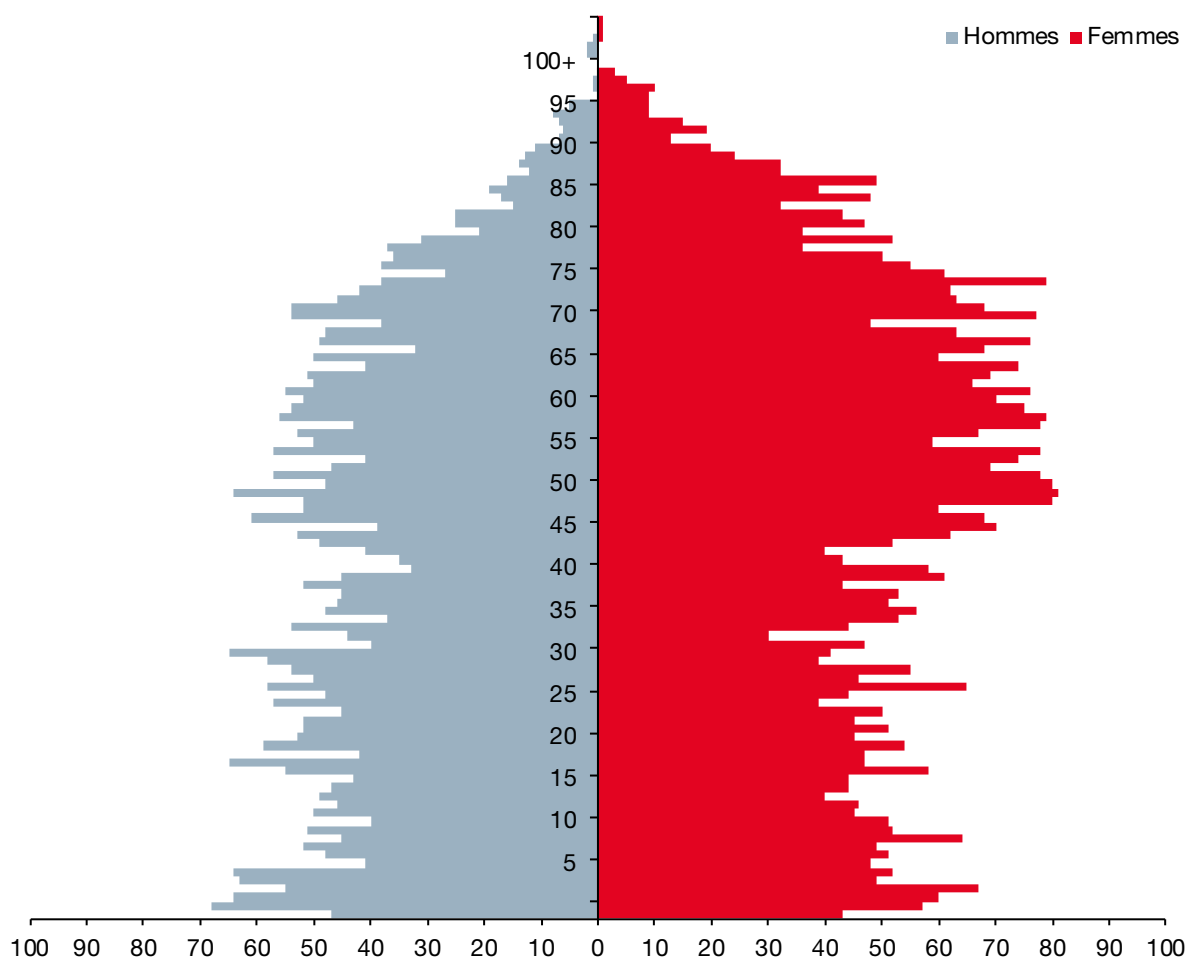
2.2.1 Une population âgée

Tableau 2 : Âge moyen¹ et âge médian² 2018 selon le sexe

	Ensemble	Hommes	Femmes
Âge moyen	44,3	41,1	46,9
Âge médian	46,7	40,8	50,2

Sources : Mairie, IMSEE

Figure 2 : Pyramide des âges 2018



Sources : Mairie, IMSEE

Les variations visibles graphiquement entre deux âges proches se justifient en raison de la faiblesse des effectifs

La pyramide des âges des Monégasques a une forme atypique qui s'explique par un nombre important « d'entrées » à partir de 40 ans. Il s'agit des acquisitions de la nationalité par mariage et par Ordonnance Souveraine. L'ancien cadre légal, où seule la femme pouvait prétendre à obtenir la nationalité après 5 ans de mariage explique le déséquilibre général homme/femme.

En conséquence, l'âge moyen et l'âge médian sont significativement plus élevés chez les femmes (respectivement +5,8 et +9,3 ans) que chez les hommes.

Le changement de législation de 2011 va contribuer à rendre statistiquement plus homogène les acquisitions de nationalité par mariage. Quel que soit le sexe, elles se produiront cependant plus tard.

Avant 40 ans, les effectifs sont stables, à environ 100 individus en moyenne par classe d'âge, avec une proportion équilibrée entre les hommes et les femmes.

21,0 % de la population est âgée de 18 ans et moins et plus du quart de 65 ans et plus.

¹ Voir Définitions : âge moyen

² Voir Définitions : âge médian

2.2.2 Près de 95 % des Monégasques résident en Principauté

Tableau 3 : Part de la population 2018 selon le pays de résidence¹ par sexe

	Ensemble	Hommes	Femmes
Principauté de Monaco	94,5%	94,7%	94,3%
France	4,4%	4,3%	4,5%
Suisse	0,2%	0,2%	0,3%
États-Unis d'Amérique	0,2%	0,2%	0,2%
Italie	0,2%	0,1%	0,2%
Autres pays	0,6%	0,6%	0,6%

Sources : Mairie, IMSEE

Près de 95 % des Monégasques résident en Principauté. Ceux vivant à l'étranger résident principalement en France.

2.2.3 Les Monégasques sont nés en majorité à Monaco

Tableau 4 : Population 2018 selon le pays de naissance par sexe

	Nombre			Poids		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Principauté de Monaco	5 882	2 888	2 994	63,1%	69,1%	58,2%
France	2 486	963	1 523	26,7%	23,0%	29,6%
Italie	219	83	136	2,3%	2,0%	2,6%
États-Unis d'Amérique	76	37	39	0,8%	0,9%	0,8%
Suisse	47	25	22	0,5%	0,6%	0,4%
Royaume-Uni	46	15	31	0,5%	0,4%	0,6%
Belgique	45	13	32	0,5%	0,3%	0,6%
Maroc	45	11	34	0,5%	0,3%	0,7%
Algérie	40	13	27	0,4%	0,3%	0,5%
Allemagne	40	16	24	0,4%	0,4%	0,5%
Espagne	29	8	21	0,3%	0,2%	0,4%
Égypte	19	9	10	0,2%	0,2%	0,2%
Liban	18	5	13	0,2%	0,1%	0,3%
Brésil	17	5	12	0,2%	0,1%	0,2%
Canada	17	7	10	0,2%	0,2%	0,2%
Autres	300	81	219	3,2%	1,9%	4,3%
Total	9 326	4 179	5 147	100%	100%	100%

Sources : Mairie, IMSEE

63,1 % des Monégasques sont nés à Monaco, 69,1 % des hommes contre 58,2 % des femmes.

739 Monégasques sont nés dans un pays autre que Monaco, la France ou l'Italie.

¹ Voir Définitions : pays de résidence

2.2.4 Plus de 40 % de la population est mariée

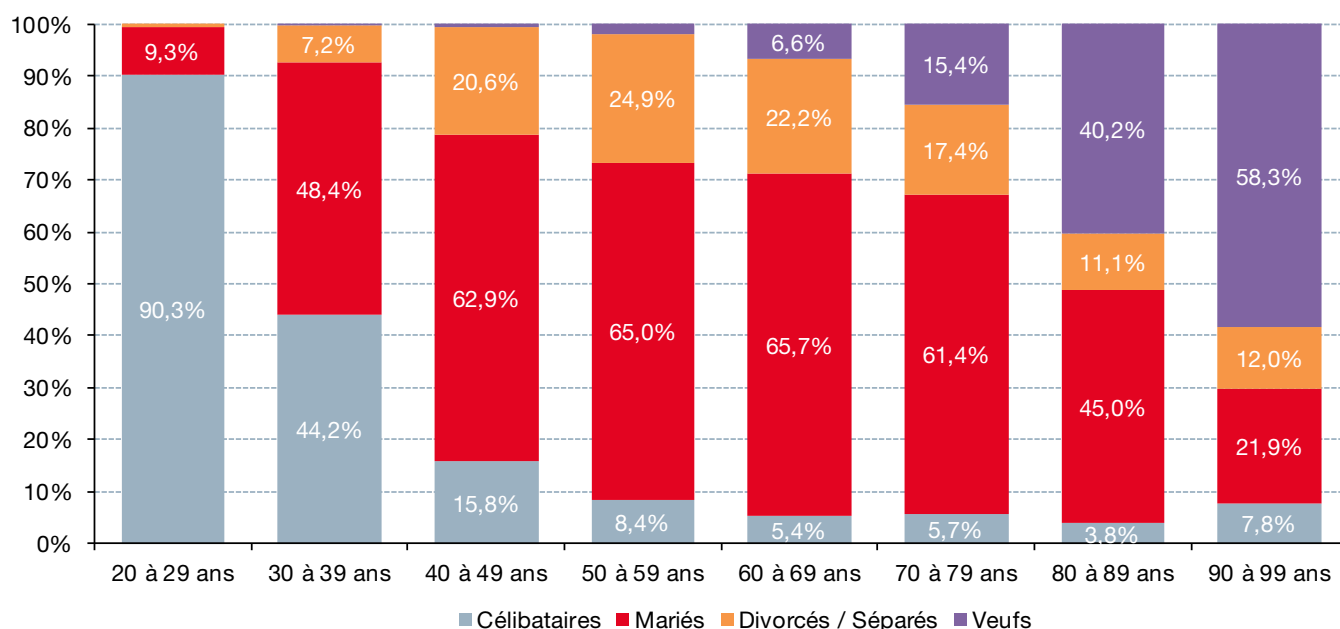
Tableau 5 : Population 2018 selon la situation familiale¹ par sexe

	Ensemble	Nombre		Poids		
		Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Célibataires	3 827	1 985	1 842	41,0%	47,5%	35,8%
Mariés	3 743	1 776	1 967	40,1%	42,5%	38,2%
Divorcés	1 101	324	777	11,8%	7,8%	15,1%
Veufs	625	79	546	6,7%	1,9%	10,6%
Séparés	30	15	15	0,3%	0,4%	0,3%
Total	9 326	4 179	5 147	100%	100%	100%

Sources : Mairie, IMSEE

41,0 % des Monégasques sont célibataires et **40,1 %** sont mariés. 15,1 % des femmes sont divorcées contre 7,8 % des hommes.

Figure 3 : Part de la population 2018 selon la situation familiale par tranche d'âge



Sources : Mairie, IMSEE

Près de la moitié des Monégasques âgés de 30 à 39 ans sont mariés. **Près du quart** des Monégasques âgés de 50 à 59 ans sont divorcés ou séparés.

La part des célibataires diminue avec l'âge mais se stabilise à **5 %** à partir de 60 ans. Celle des veufs passe de **6,6 %** entre 60 à 69 ans à **58,3 %** entre 90 et 99 ans.

¹ Voir Définitions : situation familiale

3 Naissance¹ et fécondité

3.1 Naissances

3.1.1 Une natalité faible en 2018

Tableau 6 : Nombre de naissances selon le sexe, sex ratio à la naissance² et taux de natalité³

	Ensemble	Garçons	Filles	Sex ratio à la naissance	Taux de natalité
1951	20	10	10	100,0	6,7‰
1960	36	12	24	50,0	9,5‰
1970	42	25	17	147,1	9,8‰
1980	52	29	23	126,1	10,5‰
1990	82	44	38	115,8	14,0‰
1991	106	50	56	89,3	18,0‰
1992	78	41	37	110,8	12,8‰
1993	80	49	31	158,1	12,5‰
1994	82	39	43	90,7	12,6‰
1995	82	44	38	115,8	12,5‰
1996	96	48	48	100,0	14,4‰
1997	84	47	37	127,0	12,4‰
1998	102	54	48	112,5	14,9‰
1999	83	39	44	88,6	11,9‰
2000	105	60	45	133,3	14,6‰
2001	108	51	57	89,5	14,7‰
2002	82	39	43	90,7	11,0‰
2003	90	46	44	104,5	12,0‰
2004	86	47	39	120,5	11,1‰
2005	88	44	44	100,0	11,2‰
2006	89	47	42	111,9	11,1‰
2007	90	40	50	80,0	11,1‰
2008	101	50	51	98,0	12,3‰
2009	107	45	62	72,6	12,9‰
2010	101	52	49	106,1	12,1‰
2011	98	48	50	96,0	11,7‰
2012	89	41	48	85,4	10,3‰
2013	117	65	52	125,0	13,2‰
2014	112	63	49	128,6	12,5‰
2015	121	54	67	80,6	13,4‰
2016	123	64	59	108,5	13,4‰
2017	126	68	58	117,2	13,6‰
2018	90	47	43	109,3	9,7‰

Sources : Mairie, IMSEE

90 naissances ont eu lieu en 2018 (47 garçons et 43 filles), soit le plus faible total observé depuis 2012. Le taux de natalité s'établit à **9,7 ‰**, en dessous de la moyenne observée depuis 1990 (12,7 ‰).

Pour l'ensemble des naissances depuis 1951, le sex ratio à la naissance est de **106,5 garçons pour 100 filles**.

¹ Voir Définitions : naissance

² Voir Définitions : sex ratio

³ Voir Définitions : taux de natalité

3.2 Âge moyen des parents à la naissance

Il s'agit en réalité de l'âge moyen des parents à la naissance des enfants de nationalité monégasque. En effet, un parent peut avoir eu un ou plusieurs enfants avant de donner vie à un premier enfant de nationalité monégasque. Cela peut donc amener à ce que les âges moyens des parents au 1^{er} enfant et à la naissance soient légèrement surévalués.

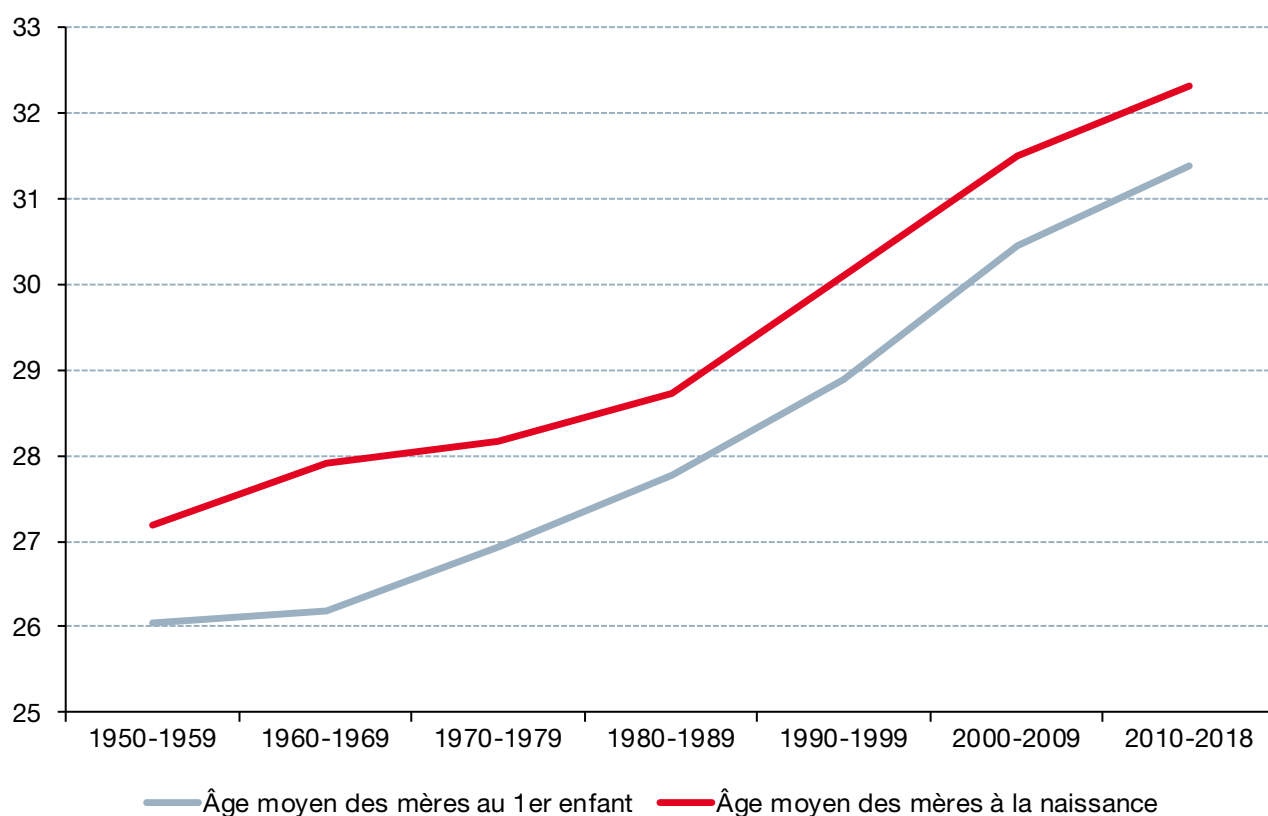
3.2.1 Les âges moyens des mères au 1^{er} enfant et à la naissance progressent depuis 1950

Tableau 7 : Âges moyens des mères au 1^{er} enfant et à la naissance

	Âge moyen des mères au 1 ^{er} enfant	Âge moyen des mères à la naissance		Âge moyen des mères au 1 ^{er} enfant	Âge moyen des mères à la naissance
1950-1959	26,0	27,2	2012	30,7	32,1
1960-1969	26,2	27,9	2013	30,7	31,9
1970-1979	26,9	28,2	2014	31,5	32,1
1980-1989	27,8	28,7	2015	32,5	33,1
1990-1999	28,9	30,1	2016	31,4	32,2
2000-2009	30,4	31,5	2017	31,9	32,8
2010-2018	31,4	32,3	2018	32,0	33,1

Sources : Mairie, IMSEE

Figure 4 : Évolution des âges moyens des mères au 1^{er} enfant et à la naissance



Sources : Mairie, IMSEE

Depuis les années 1950, les âges moyens des mères à la naissance et au 1^{er} enfant n'ont cessé de progresser. L'écart entre ces deux âges reste d'environ un an depuis 1970.

En 2018, ils atteignent respectivement **33,1** et **32,0 ans**.

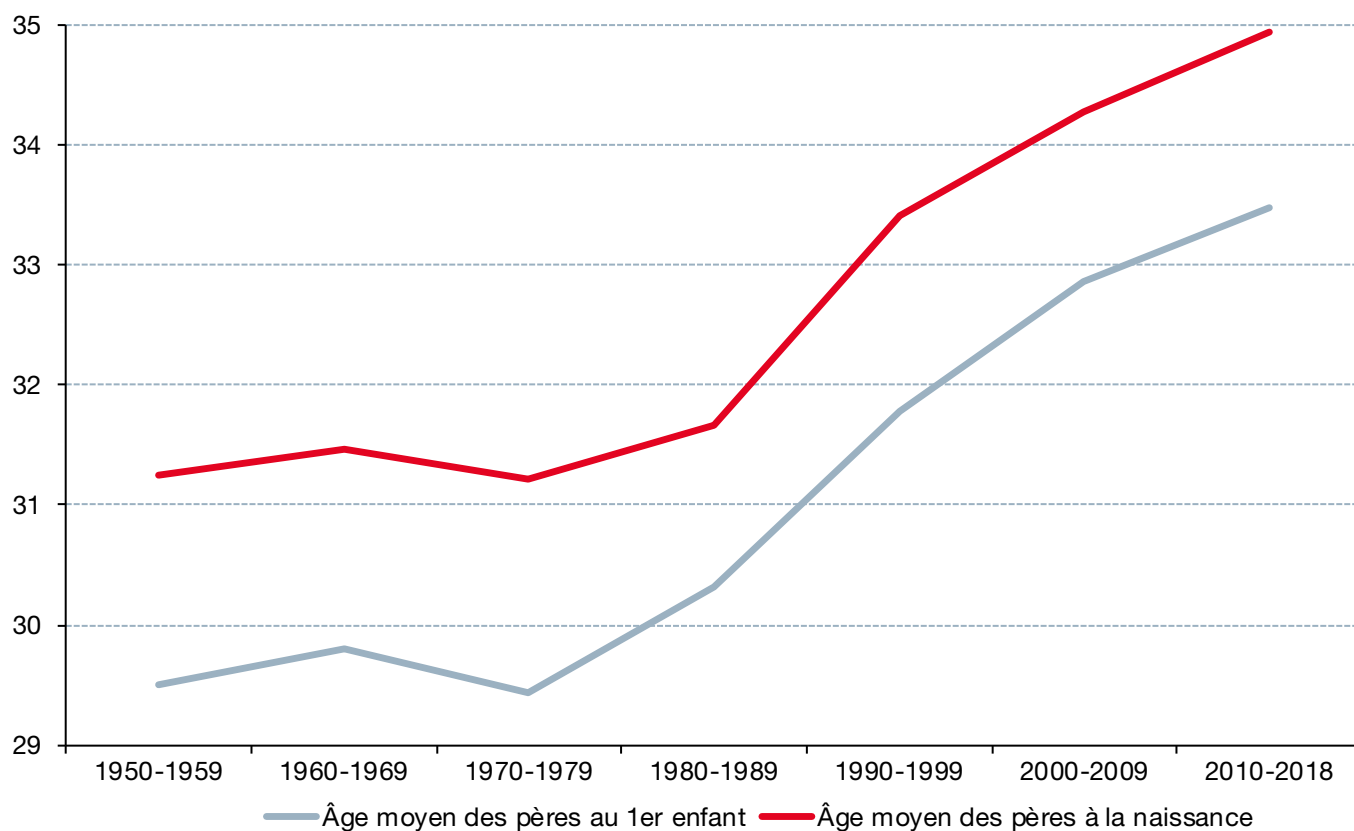
3.2.2 Les âges moyens des pères au 1^{er} enfant et à la naissance progressent depuis 1970

Tableau 8 : Âges moyens des pères au 1^{er} enfant et à la naissance

	Âge moyen des pères au 1 ^{er} enfant	Âge moyen des pères à la naissance		Âge moyen des pères au 1 ^{er} enfant	Âge moyen des pères à la naissance
1950-1959	29,5	31,3	2012	32,1	34,6
1960-1969	29,8	31,5	2013	32,3	34,0
1970-1979	29,4	31,2	2014	33,7	34,8
1980-1989	30,3	31,7	2015	34,8	35,9
1990-1999	31,8	33,4	2016	33,3	35,1
2000-2009	32,9	34,3	2017	35,0	35,6
2010-2018	33,5	34,9	2018	33,1	36,1

Sources : Mairie, IMSEE

Figure 5 : Évolution des âges moyens des pères au 1^{er} enfant et à la naissance



Sources : Mairie, IMSEE

Comparativement aux mères, les âges moyens des pères à la naissance et au 1^{er} enfant n'ont augmenté qu'à partir des années 1970.

En 2018, ils atteignent **36,1** et **33,1 ans**.

3.3 Fécondité

Les enfants nés monégasques ne sont pas forcément issus d'une mère monégasque. Étant donné que les indicateurs de fécondité rapportent le nombre de naissances à la population des femmes monégasques, cela peut donc amener à une surévaluation de l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF)¹ et du taux de fécondité général².

3.3.1 Une fécondité plus faible en 2018 à 1,9 enfant par femme

Tableau 9 : Taux de fécondité général et Indice Synthétique de Fécondité

	Taux de fécondité général	Indice Synthétique de Fécondité (ISF)
2000	6,4%	2,3
2001	6,5%	2,4
2002	4,9%	1,8
2003	5,3%	1,9
2004	5,0%	2,0
2005	5,1%	2,0
2006	5,0%	2,1
2007	5,1%	2,2
2008	5,7%	2,4
2009	6,1%	2,5
2010	5,7%	2,4
2011	5,4%	2,3
2012	4,9%	2,0
2013	6,4%	2,6
2014	6,1%	2,4
2015	7,0%	2,7
2016	6,7%	2,5
2017	6,8%	2,6
2018	5,0%	1,9

Sources : Mairie, IMSEE

Les faibles effectifs expliquent les variations constatées d'une année sur l'autre

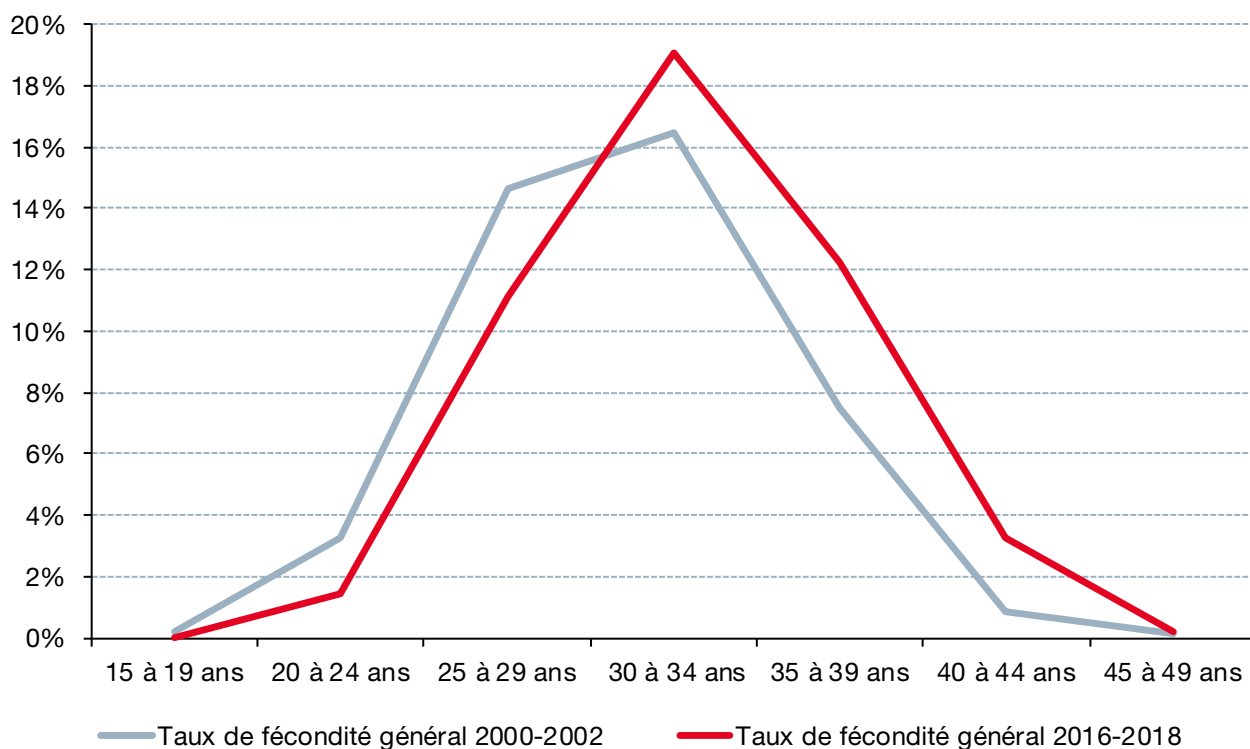
En 2018, en conséquence du faible nombre de naissances, le taux de fécondité général s'établit à **5,0 %**. L'ISF est de **1,9 enfant par femme**, soit le plus faible niveau observé depuis 2003.

¹ Voir Définitions : indice synthétique de fécondité (ISF)

² Voir Définitions : taux de fécondité général

3.3.2 La fécondité reste maximale entre 30 et 34 ans

Figure 6 : Taux de fécondité général par tranche d'âge



Sources : Mairie, IMSEE

Lecture : Près de 20 % des femmes de 30-34 ans ont mis au monde un enfant entre 2016 et 2018 ; entre 2000 et 2002, cette proportion atteignait 16,5 %.

Les taux de fécondité généraux de 2016-2018 sont inférieurs à ceux de 2000-2002 entre 15 et 29 ans, mais sont supérieurs à partir de 30 ans. Ainsi, 3,2 % des femmes de 40 à 44 ans et 0,2 % des femmes de 45 à 49 ans ont mis au monde un enfant entre 2016 et 2018 contre respectivement 0,9 % et 0,1 % entre 2000 et 2002.

4 Décès¹ et espérance de vie

4.1 Décès

4.1.1 Une mortalité élevée en 2018

Tableau 10 : Nombre de décès selon le sexe et taux de mortalité²

	Ensemble	Hommes	Femmes	Taux de mortalité
1951	15	8	7	5,0‰
1960	46	30	16	12,1‰
1970	37	21	16	8,6‰
1980	48	27	21	9,7‰
1990	66	36	30	11,3‰
1991	58	31	27	9,9‰
1992	44	21	23	7,2‰
1993	46	22	24	7,2‰
1994	72	37	35	11,1‰
1995	50	27	23	7,6‰
1996	40	17	23	6,0‰
1997	58	19	39	8,6‰
1998	74	29	45	10,8‰
1999	74	36	38	10,6‰
2000	84	36	48	11,7‰
2001	75	27	48	10,2‰
2002	66	29	37	8,9‰
2003	77	33	44	10,3‰
2004	57	30	27	7,4‰
2005	63	28	35	8,0‰
2006	71	33	38	8,9‰
2007	65	32	33	8,0‰
2008	81	37	44	9,9‰
2009	89	43	46	10,7‰
2010	64	20	44	7,7‰
2011	70	30	40	8,3‰
2012	82	34	48	9,5‰
2013	75	36	39	8,5‰
2014	73	32	41	8,2‰
2015	96	44	52	10,6‰
2016	85	36	49	9,3‰
2017	71	27	44	7,7‰
2018	94	45	49	10,1‰

Sources : Mairie, IMSEE

En 2018, **94 Monégasques** sont décédés, 45 hommes et 49 femmes. Le taux de mortalité s'établit à **10,1 ‰**, supérieur à la moyenne observée depuis 1990 (9,1 ‰).

¹ Voir Définitions : décès

² Voir Définitions : taux de mortalité

4.2 Espérance de vie¹ et âge moyen au décès

L'historique de l'espérance de vie a pu être reconstitué depuis l'année 2000. Le choix méthodologique retenu est de regrouper l'espérance de vie sur 3 ans.

4.2.1 L'espérance de vie à la naissance atteint 85,7 ans

Tableau 11 : Espérance de vie 2016-2018 par tranche d'âge selon le sexe

Âge	Espérance de vie 2016-2018		
	Ensemble	Hommes	Femmes
0 an	85,7	83,6	87,9
1 à 4 ans	85,0	82,6	87,5
5 à 9 ans	81,0	78,6	83,5
10 à 14 ans	76,0	73,6	78,5
15 à 19 ans	71,0	68,6	73,5
20 à 24 ans	66,0	63,6	68,5
25 à 29 ans	61,2	59,0	63,5
30 à 34 ans	56,2	54,0	58,5
35 à 39 ans	51,2	49,0	53,5
40 à 44 ans	46,2	44,0	48,5
45 à 49 ans	41,2	39,0	43,5
50 à 54 ans	36,5	34,5	38,7
55 à 59 ans	32,5	31,0	34,0
60 à 64 ans	27,9	26,2	29,6
65 à 69 ans	23,8	22,3	25,2
70 à 74 ans	19,7	18,3	21,0
75 à 79 ans	15,5	14,2	16,7
80 à 84 ans	11,5	10,1	12,8
85 à 89 ans	8,2	7,1	9,2
90 à 94 ans	6,3	5,5	6,9
95 à 99 ans	4,4	3,8	4,7
100 à 104 ans	1,8	1,6	1,9

Sources : Mairie, IMSEE

Lecture : Dans les conditions de mortalité observées entre 2016 et 2018, les personnes âgées entre 70 et 74 ans peuvent s'attendre à vivre en moyenne 19,7 ans (18,3 ans pour les hommes et 21,0 ans pour les femmes).

L'espérance de vie à la naissance s'établit à **85,7 ans** (**83,6 ans** pour les hommes et **87,9 ans** pour les femmes).

Dans les conditions de mortalité observées entre 2016 et 2018, les femmes monégasques de 90 à 94 ans peuvent s'attendre à vivre en moyenne **6,9 ans**, bien au-delà des 87,9 ans constatés pour l'espérance de vie à la naissance.

¹ Voir Définitions : espérance de vie

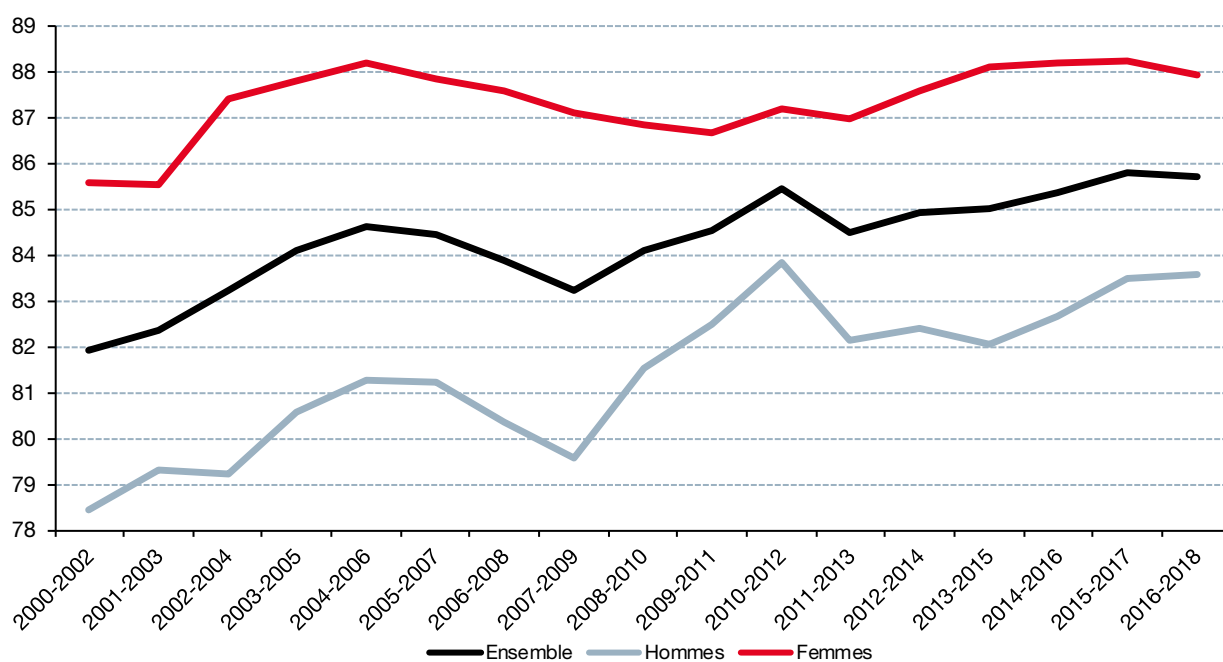
4.2.2 L'espérance de vie à la naissance ralentit sa progression

Tableau 12 : Espérance de vie à la naissance selon le sexe

	Ensemble	Hommes	Femmes
2000-2002	81,9	78,5	85,6
2001-2003	82,4	79,3	85,6
2002-2004	83,2	79,3	87,4
2003-2005	84,1	80,6	87,8
2004-2006	84,6	81,3	88,2
2005-2007	84,5	81,3	87,9
2006-2008	83,9	80,4	87,6
2007-2009	83,2	79,6	87,1
2008-2010	84,1	81,5	86,9
2009-2011	84,5	82,5	86,7
2010-2012	85,5	83,9	87,2
2011-2013	84,5	82,2	87,0
2012-2014	84,9	82,4	87,6
2013-2015	85,0	82,1	88,1
2014-2016	85,4	82,7	88,2
2015-2017	85,8	83,5	88,2
2016-2018	85,7	83,6	87,9

Sources : Mairie, IMSEE

Figure 7 : Évolution de l'espérance de vie à la naissance selon le sexe



Sources : Mairie, IMSEE

L'espérance de vie à la naissance ralentit sa progression depuis quelques années. Au global, elle n'a progressé que de +0,7 an entre 2013-2015 et 2016-2018 (85,7 ans contre 85,0 ans). L'espérance de vie à la naissance des femmes est quasi stable sur cette période (-0,2 an) alors que celle des hommes augmente de +1,5 ans.

Ainsi, l'écart entre les femmes et les hommes se réduit. Il est de 4,3 ans en 2016-2018 contre 7,1 ans en 2000-2002.

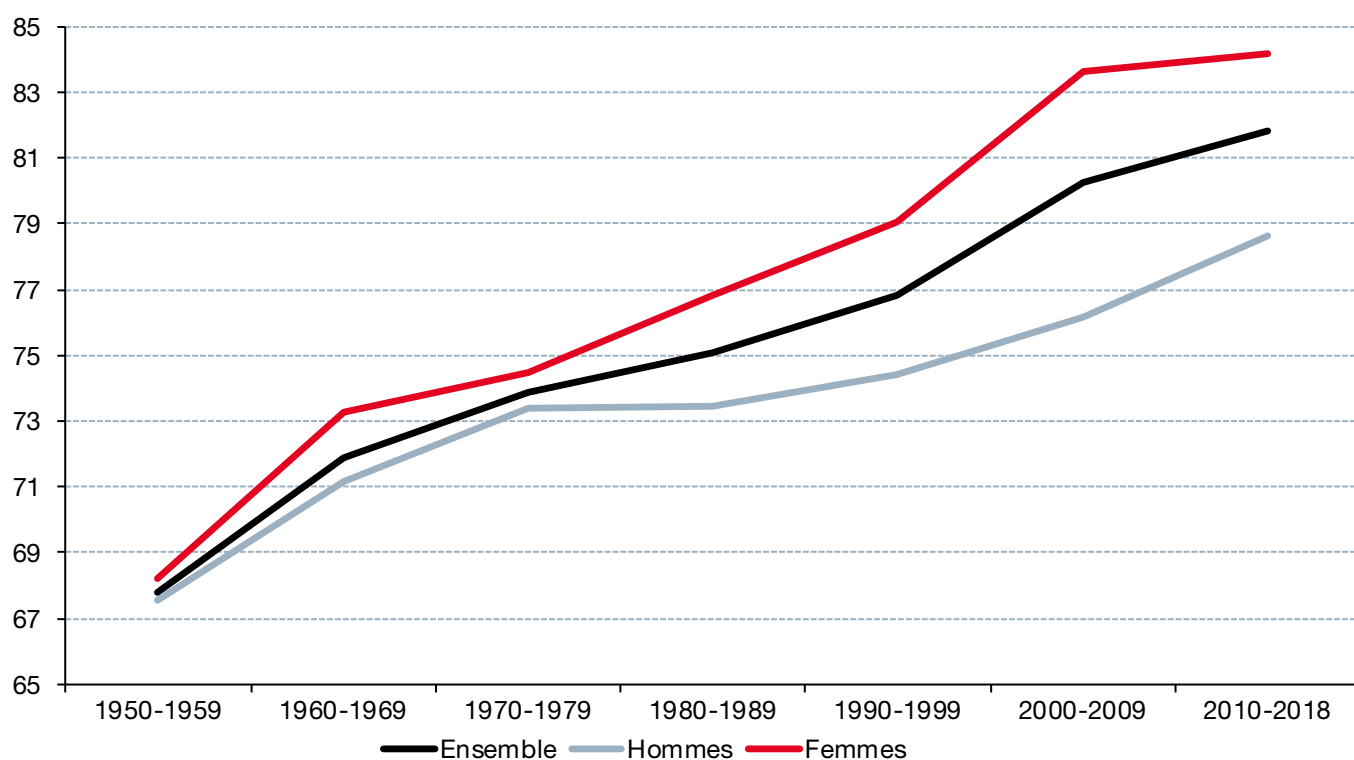
4.2.3 L'âge moyen au décès est au plus haut

Tableau 13 : Âge moyen au décès selon le sexe

	Âge moyen au décès		
	Ensemble	Hommes	Femmes
1950-1959	67,8	67,6	68,2
1960-1969	71,9	71,2	73,3
1970-1979	73,9	73,4	74,5
1980-1989	75,1	73,5	76,8
1990-1999	76,8	74,4	79,0
2000-2009	80,3	76,1	83,6
2010-2018	81,8	78,6	84,2

Sources : Mairie, IMSEE

Figure 8 : Évolution de l'âge moyen au décès selon le sexe



Sources : Mairie, IMSEE

L'âge moyen au décès a régulièrement augmenté depuis 60 ans, passant de **67,8 ans** au début des années 50 à **81,8 ans** en 2010-2018.

L'écart entre les femmes et les hommes a augmenté et atteint 5,5 ans en 2010-2018.

5 Mariages¹ et divorces

5.1 Mariages

Sont considérés dans cette partie les mariages civils dont au moins l'un des deux époux est monégasque au moment du mariage.

5.1.1 Une nuptialité inférieure à la moyenne en 2018

Tableau 14 : Nombre de mariages et taux de nuptialité²

	Nombre de mariages	Taux de nuptialité
1951	30	10,0‰
1960	49	12,9‰
1970	56	13,1‰
1980	58	11,7‰
1990	68	11,6‰
1991	64	10,9‰
1992	78	12,8‰
1993	68	10,6‰
1994	67	10,3‰
1995	80	12,2‰
1996	76	11,4‰
1997	83	12,3‰
1998	75	11,0‰
1999	67	9,6‰
2000	59	8,2‰
2001	67	9,1‰
2002	77	10,4‰
2003	75	10,0‰
2004	72	9,3‰
2005	72	9,2‰
2006	77	9,6‰
2007	62	7,7‰
2008	89	10,8‰
2009	92	11,1‰
2010	86	10,3‰
2011	86	10,3‰
2012	69	8,0‰
2013	75	8,5‰
2014	91	10,2‰
2015	97	10,7‰
2016	82	9,0‰
2017	88	9,5‰
2018	76	8,1‰

Sources : Mairie, IMSEE

76 mariages ont été célébrés en 2018. Le taux de nuptialité est de **8,1 ‰** et est inférieure à la moyenne observée depuis 2000 (9,5 ‰).

¹ Voir Définitions : mariage

² Voir Définitions : taux de nuptialité

5.1.2 Une majorité de mariages avec un(e) époux(se) français(e)

Tableau 15 : Nombre de mariages selon la nationalité des époux au moment du mariage

	Un époux monégasque, un époux français	Un époux monégasque, un époux étranger*	Les deux époux monégasques	Ensemble des mariages
1993	47	15	6	68
1994	49	16	2	67
1995	56	21	3	80
1996	52	22	2	76
1997	65	15	3	83
1998	50	21	4	75
1999	52	14	1	67
2000	39	17	3	59
2001	52	13	2	67
2002	51	18	8	77
2003	46	25	4	75
2004	48	19	5	72
2005	51	18	3	72
2006	50	25	2	77
2007	40	19	3	62
2008	59	23	7	89
2009	59	30	3	92
2010	65	17	4	86
2011	57	28	1	86
2012	48	20	1	69
2013	52	20	3	75
2014	69	19	3	91
2015	73	21	3	97
2016	56	24	2	82
2017	64	20	4	88
2018	46	24	6	76

Sources : Mairie, IMSEE

*étranger autre que français

Les données concernant la nationalité des époux au moment du mariage ne sont fiables qu'à partir de 1993.

Entre 2000 et 2018, plus de 2 mariages sur 3 rassemblent un époux monégasque et un époux français. En 2018, 6 mariages entre deux époux Monégasques ont été célébrés.

5.1.3 9 mariages sur 10 célébrés à Monaco

Tableau 16 : Part des mariages selon le pays de célébration

	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2018
Monaco	74,8%	74,9%	80,8%	87,6%	89,7%	86,8%	90,1%
France	20,1%	19,1%	14,1%	9,6%	7,4%	6,9%	5,7%
Etranger (hors France)	5,1%	6,0%	5,1%	2,9%	2,9%	6,3%	4,1%

Sources : Mairie, IMSEE

Lecture : Entre 1980 et 1989, 87,6% des mariages ont été célébrés à Monaco.

Entre 2010 et 2018, **90,1 %** des mariages ont été célébrés à Monaco. Cette part a régulièrement augmenté depuis les années 1950-1959 au détriment des mariages célébrés en France.

5.1.4 L'âge moyen des célibataires au mariage continue sa progression

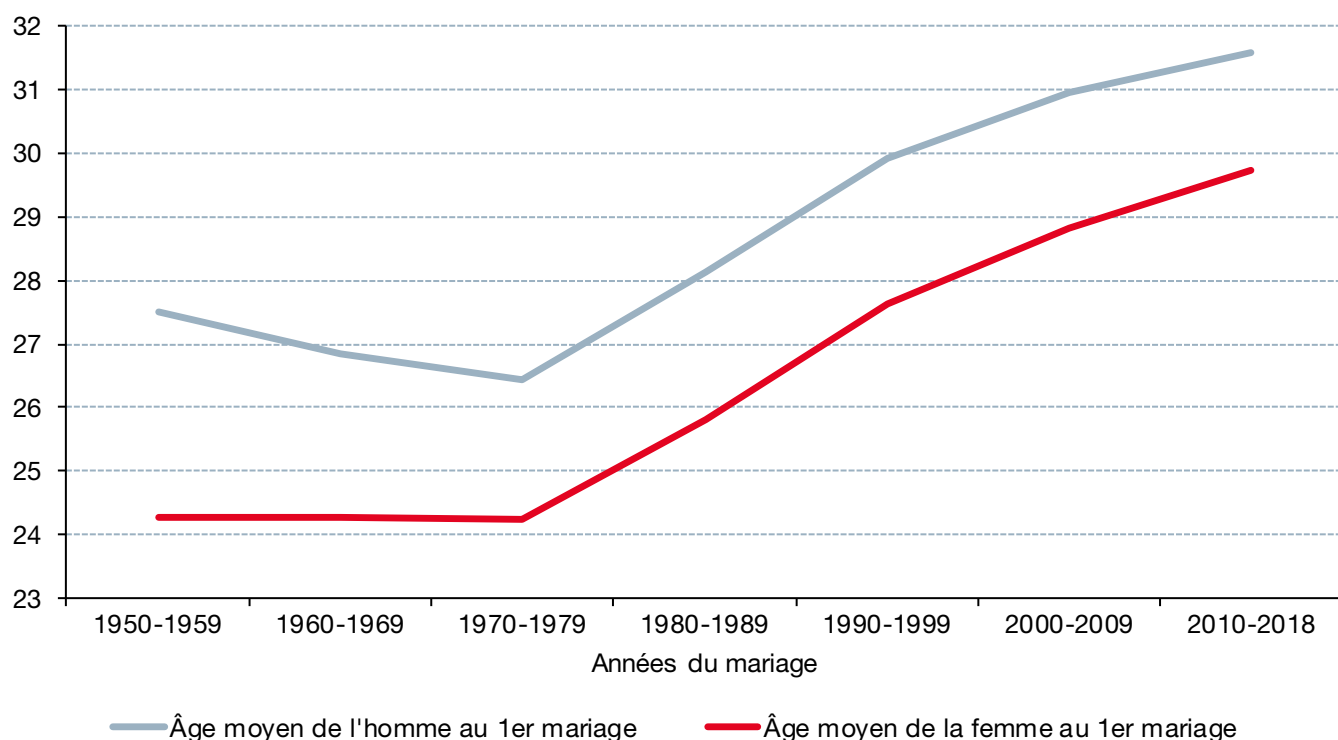
Cette donnée est ici estimée. En effet, l'historique des mariages du conjoint non monégasque n'est pas statistiquement exploitable. Ainsi, pour éviter de considérer à tort un mariage avec un/une Monégasque comme un mariage de célibataires, il a été posé comme hypothèse pour cette estimation de ne considérer que les mariages où les deux époux sont célibataires à la date de célébration (et non divorcés) et âgés de strictement moins de 50 ans.

Tableau 17 : Âge moyen des célibataires < 50 ans au mariage (estimation)

	Âge moyen des célibataires < 50 ans au mariage			Âge moyen des célibataires < 50 ans au mariage	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
1950-1959	27,5	24,3	2012	32,1	29,6
1960-1969	26,8	24,3	2013	31,9	29,9
1970-1979	26,4	24,3	2014	30,7	28,5
1980-1989	28,1	25,8	2015	32,0	30,4
1990-1999	29,9	27,6	2016	31,7	30,4
2000-2009	30,9	28,8	2017	30,8	30,0
2010-2018	31,6	29,7	2018	33,4	31,2

Sources : Mairie, IMSEE

Figure 9 : Évolution de l'âge moyen des célibataires < 50 ans au mariage



Sources : Mairie, IMSEE

L'âge moyen des célibataires au mariage est de plus en plus élevé depuis 1970. En effet, les générations de 1950 à 1959 se mariaient en moyenne à 27,5 ans pour les hommes et 24,3 ans pour les femmes. Cet âge a depuis connu une hausse continue pour s'établir en 2018 à **33,4 ans** pour les hommes et à **31,2 ans** pour les femmes.

Malgré cette augmentation, l'écart entre les hommes et les femmes se maintient à 2 ans depuis les années 1970.

5.2 Divorces¹

Sont considérés dans cette partie les divorces où au moins l'un des deux époux est monégasque au moment du divorce. Compte tenu des délais inhérents aux procédures légales, le nombre de divorce en 2018 n'est présenté qu'à titre provisoire.

5.2.1 Le taux brut de divorce le plus faible depuis plus de 30 ans

Tableau 18 : Nombre de divorces et taux brut de divorce²

	Nombre de divorces	Taux brut de divorce
1951	4	1,3‰
1960	10	2,6‰
1970	16	3,7‰
1980	17	3,4‰
1990	25	4,3‰
1991	32	5,4‰
1992	39	6,4‰
1993	25	3,9‰
1994	28	4,3‰
1995	30	4,6‰
1996	31	4,7‰
1997	27	4,0‰
1998	28	4,1‰
1999	33	4,7‰
2000	37	5,2‰
2001	33	4,5‰
2002	41	5,5‰
2003	33	4,4‰
2004	32	4,1‰
2005	33	4,2‰
2006	45	5,6‰
2007	40	4,9‰
2008	42	5,1‰
2009	55	6,6‰
2010	38	4,6‰
2011	38	4,5‰
2012	43	5,0‰
2013	44	5,0‰
2014	39	4,4‰
2015	34	3,8‰
2016	43	4,7‰
2017	33	3,6‰
2018	24 (p)	n.s.

Sources : Mairie, IMSEE

Il y a eu **33 divorces** en 2017, soit un taux brut de divorce de **3,6 ‰**. Il s'agit du taux le plus faible observé depuis plus de 30 ans.

Sur longue période, ce taux est relativement stable depuis 1970, se situant entre 4 et 5 ‰.

¹ Voir Définitions : divorce

² Voir Définitions : taux brut de divorce

5.2.2 45,7 % des unions rompues pour la génération de mariage 1990-1999

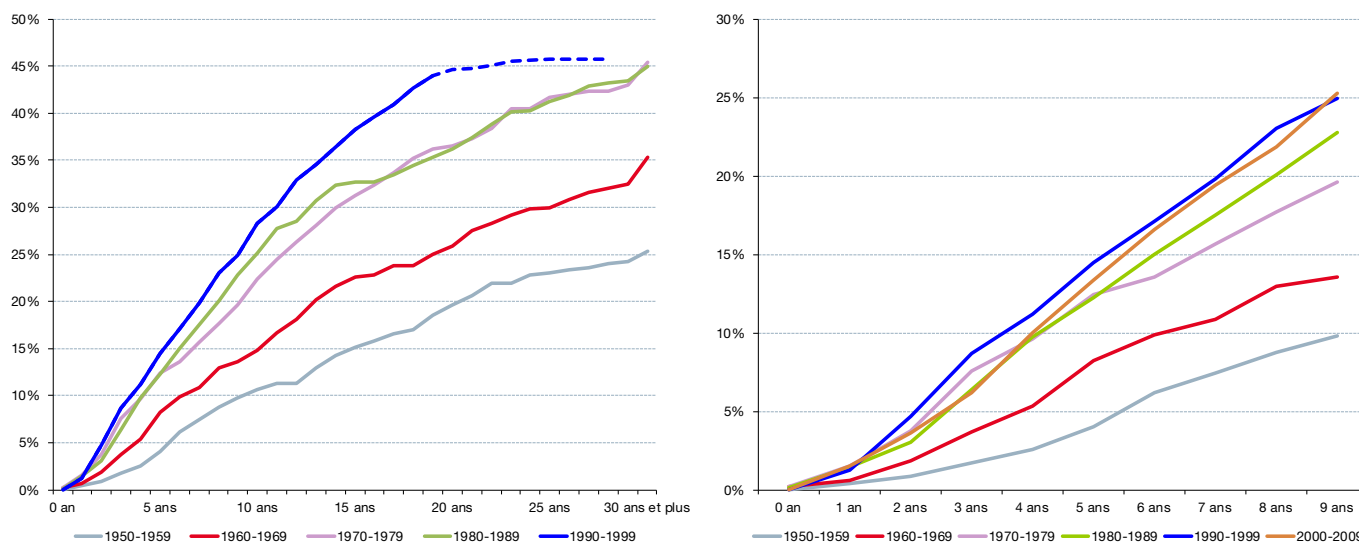
Tableau 19 : Taux de divorce cumulés par durée du mariage selon la génération de mariage

Durée du mariage	Années du mariage					
	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009
0 an	0,0%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%
1 an	0,4%	0,6%	1,5%	1,4%	1,2%	1,5%
2 ans	0,9%	1,8%	3,8%	3,0%	4,7%	3,6%
3 ans	1,7%	3,7%	7,5%	6,4%	8,7%	6,2%
4 ans	2,6%	5,3%	9,6%	9,7%	11,2%	10,0%
5 ans	4,0%	8,2%	12,4%	12,3%	14,5%	13,4%
6 ans	6,2%	9,9%	13,6%	15,0%	17,1%	16,6%
7 ans	7,4%	10,9%	15,6%	17,5%	19,8%	19,4%
8 ans	8,7%	12,9%	17,7%	20,1%	23,0%	21,9%
9 ans	9,8%	13,6%	19,6%	22,8%	24,9%	25,2%
10 ans	10,6%	14,8%	22,4%	25,2%	28,2%	26,5%
11 ans	11,3%	16,6%	24,5%	27,7%	30,0%	28,5%
12 ans	11,3%	18,1%	26,4%	28,5%	32,9%	30,1%
13 ans	13,0%	20,1%	28,1%	30,7%	34,6%	31,2%
14 ans	14,3%	21,6%	29,9%	32,3%	36,4%	31,4%
15 ans	15,1%	22,6%	31,3%	32,6%	38,3%	31,8%
16 ans	15,7%	22,8%	32,4%	32,6%	39,5%	32,7%
17 ans	16,6%	23,8%	33,7%	33,4%	40,9%	32,8%
18 ans	17,0%	23,8%	35,2%	34,4%	42,7%	32,8%
19 ans	18,5%	25,1%	36,2%	35,4%	43,9%	///
20 ans	19,6%	25,9%	36,5%	36,1%	44,6%	///
21 ans	20,6%	27,5%	37,3%	37,4%	44,8%	///
22 ans	21,9%	28,3%	38,4%	38,9%	45,0%	///
23 ans	21,9%	29,2%	40,5%	40,1%	45,5%	///
24 ans	22,8%	29,8%	40,5%	40,3%	45,6%	///
25 ans	23,0%	30,0%	41,6%	41,2%	45,7%	///
26 ans	23,4%	30,8%	42,0%	41,9%	45,7%	///
27 ans	23,6%	31,6%	42,4%	42,8%	45,7%	///
28 ans	24,0%	32,0%	42,4%	43,2%	45,7%	///
29 ans	24,3%	32,4%	42,9%	43,5%	///	///
30 ans et plus	25,3%	35,3%	45,4%	44,9%	///	///

Sources : Mairie, IMSEE

Lecture : Parmi les mariages de 1990-1999, la proportion d'unions déjà rompues au bout de 11 ans est de 30,0%.

Figure 10 : Évolution des taux de divorce cumulés par durée du mariage selon la génération de mariage



Sources : Mairie, IMSEE

Sur longue période, les taux de divorce cumulés augmentent. La proportion d'unions rompues pour la génération des mariages 1950-1959 est de 25,3 % contre 45,4 % pour la génération des mariages de 1970-1979. Cependant, depuis la génération de mariages 1970-1979, les taux de divorce cumulés semblent se stabiliser autour de 45 %.

La génération de mariages 1990-1999 a divorcé plus vite que les deux précédentes. Cependant, son taux de divorce cumulé semble au final également plafonner à ce niveau.

La proportion d'unions rompues au bout de neuf ans pour la génération de mariages 2000-2009 est sensiblement identique à celle de la génération de mariages 1990-1999 (25,2 % contre 24,9 %).

6 Population et mode d'obtention de la nationalité

6.1 Près des deux tiers des Monégasques le sont par filiation

Tableau 20 : Nombre de Monégasques en 2017 par mode d'obtention de la nationalité selon le sexe

	Nombre			%		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Filiation	6 150	3 125	3 025	65,9%	74,8%	58,8%
Mariage	1 780	276	1 504	19,1%	6,6%	29,2%
OS de Naturalisation	1 331	744	587	14,3%	17,8%	11,4%
Autres*	65	34	31	0,7%	0,8%	0,6%
Total	9 326	4 179	5 147	100%	100%	100%

Sources : Mairie, IMSEE

**dont Ordonnance Souveraine de Réintégration*

N.B. : Le mode d'obtention Filiation peut inclure les enfants dont les parents ont bénéficié d'une naturalisation.

Lecture : 65,9 % de la population monégasque actuelle a acquis la nationalité par filiation, contre 19,1 % par mariage et 14,3 % par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.

Près des deux tiers des Monégasques ont acquis la nationalité par filiation (74,8 % des hommes et 58,8 % des femmes).

Près d'un Monégasque sur cinq l'a acquise par mariage (6,6 % des hommes et 29,2 % des femmes).

Les Monégasques ayant obtenu la nationalité par Ordonnance Souveraine (OS) de Naturalisation représentent 14,3 % de l'ensemble de la population.

6.2 32 obtentions de la nationalité par OS de Naturalisation en 2018

Tableau 21 : Nombre d'obtention de la nationalité selon le mode d'obtention par sexe

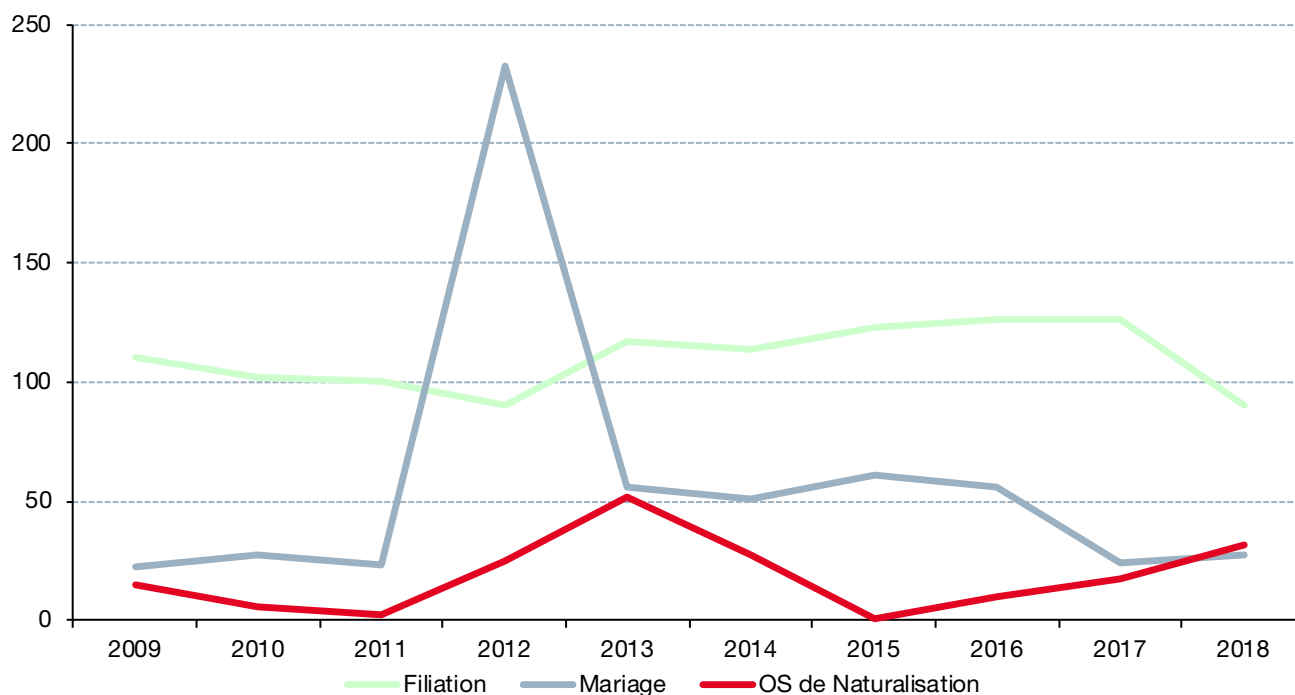
Année d'obtention	Filiation			Mariage			OS de Naturalisation		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2009	110	46	64	22	0	22	15	11	4
2010	102	52	50	27	0	27	6	3	3
2011	100	49	51	23	0	23	2	1	1
2012	90	41	49	233	176	57	25	10	15
2013	117	65	52	56	25	31	52	27	25
2014	114	65	49	51	14	37	27	15	12
2015	123	56	67	61	19	42	1	1	0
2016	126	65	61	56	24	32	10	5	5
2017	126	68	58	24	13	11	17	7	10
2018	90	47	43	27	20	7	32	20	12

Sources : Mairie, IMSEE

N.B. : Le mode d'obtention Filiation peut inclure les enfants dont les parents ont bénéficié d'une naturalisation.

Lecture : En 2018, 90 Monégasques ont acquis la nationalité par filiation, 27 par mariage et 32 par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.

Figure 11 : Évolution du nombre d'obtention de la nationalité selon le mode d'obtention



Il y a eu 32 obtentions de la nationalité par Ordonnance Souveraine de Naturalisation en 2018 (20 hommes et 12 femmes).

En 2018, le nombre d'acquisition de la nationalité par mariage est une nouvelle fois bas. Cela s'explique par l'effet de la Loi sur l'acquisition de la nationalité de décembre 2011¹. En effet, pour les femmes, le délai d'acquisition de la nationalité est de 5 ans pour un mariage célébré en 2011 ou avant et 10 ans pour un mariage célébré à partir de 2012. Ainsi, peu de femmes vont bénéficier de l'acquisition de la nationalité par mariage entre 2017 et 2021 : uniquement celles mariées en 2011 ou avant et qui n'auraient pas encore accompli la démarche.

¹ Cette réforme a fixé le délai d'acquisition par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d'origine. Auparavant, seules les femmes pouvaient acquérir la nationalité par mariage au bout de 5 ans (Loi n°1.155).

6.3 63,1 % des personnes éligibles en 2011 ont acquis la nationalité par mariage

Au 31 décembre 2011, **396 personnes** pouvaient potentiellement bénéficier de l'entrée en vigueur de la Loi n°1.387¹ pour acquérir la nationalité monégasque. Au 31 décembre 2018, **250** ont accompli la démarche soit **63,1 %**. L'écart entre les femmes et les hommes est marginal.

Tableau 22 : Nombre d'acquisitions de la nationalité d'hommes par la Loi n°1.387 selon l'année de mariage

Année du mariage	Nombre d'hommes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Nombre potentiel d'hommes au 31/12/2011 pouvant acquérir la nationalité par la Loi n°1.387	Part
1940-1949	0	5	0,0%
1950-1959	13	25	52,0%
1960-1969	17	35	48,6%
1970-1979	16	37	43,2%
1980-1989	29	52	55,8%
1990-1999	88	111	79,3%
2000	14	19	73,7%
2001	15	21	71,4%
Total 1940-2001	192	305	63,0%

Sources : Mairie, IMSEE

Lecture : Sur 37 hommes s'étant mariés entre 1970 et 1979 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387, 16 l'ont fait soit 43,2 %.

Au 31 décembre 2011, **305 hommes** mariés avant 2002 pouvaient potentiellement bénéficier de l'entrée en vigueur de la Loi n°1.387 pour acquérir la nationalité monégasque. Au 31 décembre 2018, **192** ont accompli la démarche soit **63,0 %**.

Tableau 23 : Nombre d'acquisitions de la nationalité de femmes par la Loi n°1.387 selon l'année de mariage

Année du mariage	Nombre de femmes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Nombre potentiel de femmes au 31/12/2011 pouvant acquérir la nationalité par la Loi n°1.387	Part
1990-1999	11	26	42,3%
2000-2004	22	33	66,7%
2005	8	10	80,0%
2006	17	22	77,3%
Total 1990-2006	58	91	63,7%

Sources : Mairie, IMSEE

Lecture : Sur 26 femmes s'étant mariées entre 1990 et 1999 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387, 11 l'ont fait soit 42,3 %.

Au 31 décembre 2011, **91 femmes** mariées avant 2007 pouvaient potentiellement bénéficier de l'entrée en vigueur de la Loi n°1.387 pour acquérir la nationalité monégasque. Au 31 décembre 2018, **58** ont accompli la démarche soit **63,7 %**.

¹ Cette réforme a fixé le délai d'acquisition par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d'origine. Le délai pour les femmes reste de 5 ans pour les mariages prononcés avant 2012. Auparavant, seules les femmes pouvaient acquérir la nationalité par mariage au bout de 5 ans (Loi n°1.155).

6.4 65 % des hommes et 85 % des femmes éligibles ont acquis la nationalité par mariage depuis 2012

Depuis 2012, **342 personnes** non divorcés (après 10 ans de mariage pour les hommes et après 5 ans de mariage pour les femmes) peuvent potentiellement acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387¹. Au 31 décembre 2018, **258** ont accompli la démarche soit **75,4 %**. L'écart entre les femmes et les hommes est important.

Tableau 24 : Nombre d'acquisitions de la nationalité d'hommes par la Loi n°1.387 selon l'année de mariage

Année du mariage	Nombre d'hommes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Nombre d'hommes non divorcés après 10 ans de mariage pouvant acquérir la nationalité par la Loi n°1.387	Part
2002	14	21	66,7%
2003	17	28	60,7%
2004	13	18	72,2%
2005	15	20	75,0%
2006	19	25	76,0%
2007	8	17	47,1%
2008	13	25	52,0%
Total 2002-2008	99	154	64,3%

Sources : Mairie, IMSEE

Lecture : Sur 20 hommes s'étant mariés en 2005 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387 (non divorcés après 10 ans de mariage), 15 l'ont fait soit 75,0 %.

Depuis 2012, **154 hommes** non divorcés après 10 ans de mariage peuvent potentiellement acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387. Au 31 décembre 2018, **99** ont accompli la démarche soit **64,3 %**.

Tableau 25 : Nombre d'acquisitions de la nationalité de femmes par la Loi n°1.387 selon l'année de mariage

Année du mariage	Nombre de femmes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Nombre de femmes non divorcées après 5 ans de mariage pouvant acquérir la nationalité	Part
2007	29	33	87,9%
2008	36	41	87,8%
2009	32	38	84,2%
2010	37	43	86,0%
2011	25	33	75,8%
Total 2007-2011	159	188	84,6%

Sources : Mairie, IMSEE

Lecture : Sur 43 femmes s'étant mariées en 2010 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387 (non divorcées après 5 ans de mariage), 37 l'ont fait soit 86,0 %.

Depuis 2012, **188 femmes** non divorcées après 5 ans de mariage peuvent potentiellement acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387. Au 31 décembre 2018, **159** ont accompli la démarche soit **84,6 %**.

¹ Cette réforme a fixé le délai d'acquisition par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d'origine. Le délai pour les femmes reste de 5 ans pour les mariages prononcés avant 2012. Auparavant, seules les femmes pouvaient acquérir la nationalité par mariage au bout de 5 ans (Loi n°1.155).

7 Comparaison internationale des principaux indicateurs démographiques

Tableau 26 : Principaux indicateurs démographiques selon le pays

	Nationaux monégasques	France	Italie	Allemagne	Suisse	Espagne	Royaume-Uni	Luxembourg	Union Européenne	Chine	Japon	Russie	États-Unis
% Hommes	44,8%	48,4%	48,7%	49,3%	49,6%	49,0%	49,4%	50,3%	48,9%	51,5%	48,9%	46,5%	49,5%
% Femmes	55,2%	51,6%	51,3%	50,7%	50,4%	51,0%	50,6%	49,7%	51,1%	48,5%	51,1%	53,5%	50,5%
Âge médian	46,7	41,6	46,3	46	42,4	43,6	40,1	39,4	43,1	37,0	46,3	38,7	37,6
Taux de natalité	9,7‰	11,5‰	7,6‰	9,5‰	10,3‰	8,4‰	11,4‰	10,4‰	9,9‰	12,6‰	8,4‰	13,0‰	12,5‰
Taux de mortalité	10,1‰	9,1‰	10,7‰	11,3‰	7,9‰	9,1‰	9,2‰	7,1‰	10,3‰	7,0‰	9,9‰	13,4‰	8,2‰
Espérance de vie à la naissance ⁽¹⁾	85,7	82,7	83,1	81,1	83,7	83,4	81,3	82,1	80,9	75,7	83,3	70,3	78,9
Âge moyen de la mère à la naissance	33,1	30,6	31,9	31,0	31,9	32,1	30,5	31,9	30,7	26,9	30,8	27,9	28,7
Indice Synthétique de Fécondité	1,9	1,9	1,3	1,6	1,5	1,3	1,7	1,4	1,6	1,6	1,4	1,7	1,9
Taux de nuptialité	8,1‰	3,5‰	3,2‰	5,0‰	4,8‰	3,7‰	4,4‰	3,2‰	4,3‰	7,2‰	9,3‰	9,2‰	6,8‰
Âge au 1 ^{er} mariage Hommes	33,4	34,4	35,0	34,0	32,8	35,4	33,4	34,0	n.d.	26,2	30,8	27,0	29,2
Âge au 1 ^{er} mariage Femmes	31,2	32,2	32,2	31,2	30,4	33,2	31,5	31,6	n.d.	24,4	29,4	24,4	27,5
Taux brut de divorce	3,6‰	1,9‰	1,6‰	2,0‰	2,0‰	2,1‰	1,8‰	2,1‰	1,9‰	1,8‰	1,7‰	4,5‰	2,8‰

Sources : ONU, Eurostat

⁽¹⁾ Espérance de vie à la naissance : donnée regroupée sur 2016-2018 pour la population de nationalité monégasque

8 Définitions

âge : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. La méthode de calcul retenue est celle d'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année considérée et l'année de naissance de l'individu.

âge médian : Âge qui divise la population en deux groupes numériquement égaux, la moitié étant plus jeune, et l'autre moitié plus âgée.

âge moyen : Moyenne de l'âge des individus qui constituent cette population.

décès : Tout décès survenu sur le territoire monégasque fait l'objet d'une déclaration à la Société Monégasque de Thanatologie. L'acte de décès est dressé sur la déclaration de toute personne informée du décès.

divorce : Le jugement de divorce rendu par le Tribunal de Première Instance de Monaco est signifié par l'Officier de l'État Civil. Ce jugement est transcrit sur les registres de l'État Civil et mentionné en marge des actes de naissance et de mariage de chacun des époux.

espérance de vie : L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année considérée. Elle est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge x qui est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Ainsi, contrairement à ce que l'intitulé « espérance de vie » peut laisser penser, ce n'est pas une prévision quant aux probabilités de décès des années ultérieures : dire par exemple que l'espérance de vie des hommes en 2016-2018 est de 83,6 ans ne signifie pas que les hommes nés en 2016-2018 vivront en moyenne 83,6 ans. Ils vivront en moyenne 83,6 ans seulement si les conditions de mortalité qu'ils vont rencontrer tout au long de leur vie vont correspondre à celles des années 2016-2018.

indice synthétique de fécondité (ISF) : Nombre moyen d'enfants qui seraient nés vivants d'une femme (ou d'un groupe de femmes) pendant sa vie si elle vivait ses années de procréation en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée.

mariage : Le mariage ne peut être célébré que si l'un des futurs époux au moins est domicilié ou séjourne à Monaco de manière continue depuis plus d'un mois. Avant la célébration de mariage, l'officier de l'État Civil fait une publication par voie d'affiche apposée à la porte de la mairie pendant dix jours. Le mariage ne peut être célébré qu'à l'expiration de ce délai. Le mariage est dissout soit par la mort de l'un des époux soit par le divorce.

naissance : Toute naissance survenue sur le territoire monégasque fait l'objet d'une déclaration à l'État Civil. Cette déclaration est faite par l'Officier de l'État Civil dans les quatre jours suivant l'accouchement, le jour de l'accouchement n'étant pas compté dans ce délai. En outre, si le dernier jour du délai est férié, celui-ci est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié. Depuis le 8 janvier 1993, lorsqu'un enfant est décédé avant que sa naissance ait été déclarée à l'État Civil, l'officier de l'État Civil établit un acte de naissance et un acte de décès sur production d'un certificat médical indiquant que l'enfant est vivant et viable et précisant les jours et heures de sa naissance et de son décès. Cet acte est inscrit à sa date sur les registres de décès.

pays de résidence : Le pays de résidence est le pays de l'adresse déclarée au Service de l'État Civil - Nationalité de la Mairie de Monaco.

séparation : La séparation de corps peut être prononcée dans les mêmes cas et aux mêmes conditions que le divorce. La séparation supprime le devoir de cohabitation. Après deux années, la séparation de corps est, à la demande d'un époux, convertie de droit en divorce.

sex ratio (ou rapport de masculinité) : Rapport entre le nombre d'individus de sexe masculin et le nombre d'individus de sexe féminin. Il est exprimé comme nombre d'hommes pour 100 femmes. Par extension, le **sex ratio à la naissance** représente le nombre de garçons nés pour 100 filles.

situation familiale : Il existe cinq situations familiales :

- célibataire : personne non mariée ;
- marié : personne unie à une autre par le mariage ;
- veuf : personne dont le conjoint est décédé. La femme veuve ne peut se remarier avant l'expiration d'un délai de 310 jours à compter du décès de son mari ;
- divorcé : personne mariée dont le mariage a été dissout par jugement de divorce qui a été porté en marge de l'acte de mariage et de l'acte de naissance ;
- séparé : personne mariée pour laquelle la mention d'un jugement de séparation de corps a été porté en marge de l'acte de mariage.

solde naturel : Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

taux brut de divorce : Rapport entre le nombre de divorces de l'année considérée et la population de l'année. Il est exprimé en %.

taux de divorce par durée du mariage : Le taux de divorce par durée du mariage peut être calculé pour chaque année civile n en reliant le nombre de divorces à la fin de x années de mariage au nombre initial de mariages durant l'année n-x.

taux de fécondité général (également appelé taux de fécondité) : Rapport entre le nombre de naissances vivantes à la population des femmes âgées de 15 à 49 ans.

taux de mortalité : Rapport du nombre de décès de l'année à la population totale de l'année. Il est exprimé en %.

taux de natalité : Rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale de l'année. Il est exprimé en %.

taux de nuptialité : Nombre de mariages célébrés pour 1 000 personnes de la population totale pour une année donnée. Il est exprimé en %.

transcription : Tout acte de l'État Civil d'une personne de nationalité monégasque dressé dans un pays étranger est transcrit, à Monaco, par l'officier d'État Civil. La transcription est effectuée dans l'un des registres de naissance, mariage ou de décès.

L'acte de l'État Civil établi par une autorité étrangère ne pourra être transcrit que s'il a été préalablement légalisé. Il devra préalablement être traduit en langue française, soit par un traducteur agréé par l'autorité judiciaire, soit par l'agent diplomate ou le consul de Monaco.

Observatoire de la Démographie 2018

Juillet 2019

Pour consulter les publications de
l'IMSEE :

<http://www.imsee.mc/Publications>

Pour suivre les actualités de
l'IMSEE :

<http://www.imsee.mc/Actualites>

Pour vous abonner à la newsletter
de l'IMSEE :

<http://www.imsee.mc/Newsletters>

INSTITUT MONÉGASQUE DE LA
STATISTIQUE ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

9 rue du Gabian

98000 MONACO

www.imsee.mc

